

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Organise le 5 MAI 2016 avec le concours de la ville de DIGOIN

Un slalom dénommé : 1^{ER} SLALOM DE DIGOIN

Cette compétition compte pour : LA COUPE DE France DE SLALOMS 2016

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le numéro 25/145 en date du 16/02/2016.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :FRANCOIS MONATH Licence n°16146
Commissaires Sportifs : M. MICHEL DURIX Licence n°14548
..... M.JOSIANE CHARLEUX Licence n°9434
Directeur de Course : JACQUES BERTRAND Licence n°14532
Directeur de Course Adjoint : PASCAL LAFOND Licence n°227446
Commissaires Techniques responsable :CHRISTIAN ALLOIN Licence n°13706
Commissaires Techniques : MARTIAL LOBROT Licence n°114567
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :DOMINIQUE RABIAN Licence n°20036
Chronométreurs :ROBERT MOLINES Licence n°4107
M.....Licence n°

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le samedi 30 AVRIL 2016 à minuit

Publication de la liste des engagés le 1 MAI 2016

Vérifications administratives le 4 MAI 2016 de 16H00 à 21H00

LE 5 MAI 2016 de 06H45 à 7H45

Lieu : ENTREPRISE PVP ZONE LIGERVAL

Vérifications techniques le 4 MAI 2016 de 16H15 à 21H15

LE 5 MAI 2016 de 7H00 à 8H00

Lieu : PARKING ENTREPRISE PVP ZONE LIGERVAL

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 5 MAI 2016 à 7H00

Lieu : ligne de départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8H15

Essais non chronométrés le 5 MAI 2016 de 8H30 à 9H30

Essais chronométrés le 5 MAI 2016 de 9H45 à 11H00

Briefing des pilotes le : 5 MAI 2016 à 11H15 sur la ligne de départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11H15

Course :

- 1^{ère} manche le 5 MAI 2016 de 11H30 à 13H15
- 2^{ème} manche le 5 MAI 2016 de 14H30 à 16H15
- 3^{ème} manche le 5 MAI 2016 de 16H30 à 18H15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 5 MAI 2016 30 minutes après la fin de la dernière manche

Lieu : PARC CONCURRENTS

Parc fermé final : Parc concurrent (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Podium sur la ligne de départ le 5 MAI 2016 30 minutes après l'affichage des résultats

Remise des prix le 5 MAI 2016 à 19H30 sur le parking de l'entreprise BOUHET

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PEUGEOT

Avenue des platanes 71160 DIGOIN

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA DUNOISE 9, route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 30 avril 2016 à 0 heures.

Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à 100€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et 90€ pour les licenciés de l'ASA DUNOISE. Chèques à libeller à l'ordre de « ASA DUNOISE ».

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 30 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de DIGOIN à le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ

Arrivée

Longueur du parcours 1143 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur la route contournant l'entreprise PVP

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15heures, le 4 MAI 2016

Les remorques devront être garées exclusivement à l'emplacement indiqué par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Au podium de départ de 8H30 à la fin de l'épreuve

Téléphone permanence n° 03.85.28.22.68

Centre de secours le plus proche centre de secours de DIGOIN

Lieu : 3, rue Hector Berlioz Téléphone n° 03.85.53.72.50

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 à 3 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 à 5 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à la fin de chaque manche au parc concurrents et podium de départ et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P.2P.3P. Trophées – Prix - Coupes

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

DES COUPES SERONT DONNEES AUX 3 PREMIERS DU GROUPE LOISIRS

Les prix suivant seront distribués (sauf loisirs) :

SCRATCH : 1^{er} 1 coupe + 180€

2^{ème} 1 coupe + 140€

3^{ème} 1 coupe + 110€

CLASSE : 1^{er} (- de 3 partants) 1 coupe + 50€

1^{er} (3 partants) 1 coupe + 100€

2^{ème} (5 partants) 1 coupe + 50€

3^{ème} (7 partants) 1 coupe + 40€

DAMES : (- de 3 partantes) 1 coupe + 50€

1^{ère} (3 partantes et +) 1 coupe + 80€

2^{ème} (+ de 5 partantes) 1 coupe + 50€

Tout concurrent non présent à la remise des prix perdra automatiquement son prix.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.